



Distr. générale  
25 juin 2020

Français  
Original : anglais



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

**Groupe de travail à composition non limitée  
des Parties au Protocole de Montréal relatif  
à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone  
Quarante-deuxième réunion  
Montréal (Canada), 13–17 juillet 2020\*  
Points 3 et 7 de l'ordre du jour provisoire\*\***

**Questions portées à l'attention du Groupe de travail  
à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal  
à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information**

**Additif**

**Reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole  
de Montréal pour la période 2021–2023**

**I. Introduction**

1. À la fin du mois de mai 2020, le Secrétariat de l'ozone a décidé, en consultation avec les bureaux de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et de la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ainsi qu'avec les coprésidents de la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal, et après avoir consulté de nombreuses Parties, que la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée ne serait pas convoquée comme prévu à Montréal (Canada), du 13 au 17 juillet 2020, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
2. Par la suite, deux points de l'ordre du jour provisoire ont été sélectionnés pour les travaux en ligne, à savoir la reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023 (point 3 de l'ordre du jour) et les demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2021 et 2022 (point 7 a) de l'ordre du jour), afin de s'assurer que des progrès soient réalisés sur ces questions avant la trente-deuxième Réunion des Parties. L'examen des autres points de l'ordre du jour a été reporté à une date ultérieure.
3. La note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2, par. 4 à 6) et le premier additif à cette note (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2/Add.1, par. 4 à 11 et annexe I) contiennent des informations sur le contexte et les aspects de fond de la question de la reconstitution des ressources.

\* L'examen de certains points de l'ordre du jour sera mené en ligne et celui de certains autres sera reporté à une date ultérieure.

\*\* UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/1.

4. Le présent addendum fournit des informations sur l'organisation des travaux relatifs au point 3 de l'ordre du jour, y compris les travaux en ligne comprenant le forum en ligne et la réunion en ligne sur le rapport sur la reconstitution du Groupe de l'évaluation technique et économique et le processus à suivre jusqu'à ce que les Parties puissent adopter une décision sur la question de la reconstitution.

## II. Organisation des travaux de la réunion en ligne

5. La réunion en ligne comprend trois séances techniques essentiellement identiques sur la reconstitution du Fonds multilatéral, en particulier le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de mai 2020 (volume 3), intitulé « Évaluation du montant des fonds nécessaires pour reconstituer le Fonds multilatéral pour la période triennale 2021–2023 », qui a été affiché sur le portail de la réunion et sur le forum en ligne (voir section III, ci-dessous) au début du mois de juin 2020. Le résumé du rapport est disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans le premier additif à la note du Secrétariat (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2/Add.1, annexe I) et sur le forum en ligne.

6. Les trois séances techniques se déroulent pendant des jours consécutifs pour tenir compte des différents fuseaux horaires mondiaux<sup>1</sup>. La première session, destinée aux Parties de la zone 1, aura lieu le mardi 14 juillet 2020. Elle commencera à 18 heures (heure de Nairobi). La deuxième session, destinée aux Parties de la zone 2, aura lieu le mercredi 15 juillet. Elle commencera à 12 heures (heure de Nairobi). La troisième session, destinée aux Parties de la zone 3, aura lieu le jeudi 16 juillet. Elle commencera à 8 heures (heure de Nairobi). Les Parties peuvent toutefois choisir de participer à l'une ou à l'ensemble des sessions. Des observateurs sont invités à assister à l'une quelconque des trois sessions. Une lettre d'invitation contenant tous les détails techniques et modalités d'inscription a été envoyée par le Secrétariat à toutes les Parties le 8 juin 2020 ainsi qu'un rappel pour l'inscription le 22 juin 2020.

7. Les sessions en ligne se dérouleront via la plateforme Interprefy. Les détails de connexion ont été envoyés à tous les participants inscrits par courrier électronique avec les instructions pour accéder à la plate-forme. Un galop d'essai de la plateforme pour les participants aura lieu les 29 et 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet. Toutes les informations nécessaires pour accéder à la réunion en ligne se trouvent sur le site à l'adresse suivante : <http://conf.montreal-protocol.org/meeting/oweg/oweg-42/online-information/SitePages/Home.aspx>.

8. Les trois sessions seront présidées par les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée. Chaque session sera enregistrée à la fois en anglais et dans la langue de l'auditoire (les langues originales dans lesquelles les interventions sont faites) et les enregistrements seront communiqués aux Parties. Un rapport de la réunion en ligne sera établi et mis à disposition, comprenant un résumé des débats des trois sessions.

9. L'ordre du jour provisoire de la réunion en ligne, applicable à chacune des trois sessions, figure ci-dessous. L'ordre du jour provisoire sera présenté par les coprésidents pour examen et adoption éventuelle au début de chaque session.

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour ;
  - b) Organisation des travaux.
3. Reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023.
  - a) Présentation du rapport de l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique sur la reconstitution du Fonds multilatéral ;
  - b) Séance de questions-réponses.
4. Clôture de la réunion.

<sup>1</sup> [http://conf.montreal-protocol.org/meeting/oweg/oweg-42/SiteAssets/OEWG42-zonal-division-table\\_english.pdf](http://conf.montreal-protocol.org/meeting/oweg/oweg-42/SiteAssets/OEWG42-zonal-division-table_english.pdf).

10. Pendant les sessions techniques en ligne, les participants peuvent poser des questions et faire des commentaires. À cet égard, les participants qui demandent la parole doivent soit utiliser la fonction virtuelle « lever la main » de la plateforme en ligne, soit indiquer leurs questions et commentaires, en anglais, dans le chat en ligne. Les participants sont encouragés à prendre la parole plutôt qu'à recourir à la salle de discussion afin que l'interprétation de leurs déclarations et leur résumé puisse figurer dans le rapport de la réunion. Les questions qui restent sans réponse pendant les sessions seront incluses dans la consolidation des questions, suggestions et commentaires qui sera préparée par les coprésidents (voir paragraphe 13 ci-dessous).

### **III. Forum en ligne et réunion technique**

11. Un forum en ligne dédié<sup>2</sup> a été créé pour permettre aux Parties de soumettre leurs commentaires et questions sur le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur la reconstitution. Le forum en ligne a été ouvert le 8 juin 2020, bien avant la réunion en ligne. Les détails de connexion au forum en ligne sont communiqués par courrier électronique à tous les participants inscrits lors de leur inscription. Comme indiqué plus haut, le rapport du Groupe sur la reconstitution et son résumé seront disponibles sur le forum en ligne.

12. Les Parties sont invitées à examiner le rapport du Groupe et à soumettre leurs premières observations et questions via le forum avant le 6 juillet. Toutes les observations et questions seront communiquées à l'équipe spéciale sur la reconstitution du Groupe de l'évaluation technique et économique pour qu'il puisse s'y pencher durant la réunion en ligne.

13. Après la réunion en ligne, les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée donneront aux Parties deux semaines pour soumettre toute observation supplémentaire, demande d'éclaircissement ou suggestion de compléments d'informations à obtenir du Groupe de l'évaluation technique et économique. Les coprésidents regrouperont les observations, questions et suggestions dans un document de synthèse qu'ils communiqueront aux Parties. Les Parties disposeront d'une semaine pour faire part de leurs observations concernant ce document.

14. Le Groupe de l'évaluation technique et économique fournira, si cela est jugé nécessaire, des informations et des précisions supplémentaires sous la forme d'une note. Le Groupe n'établira pas un rapport supplémentaire sur la base des questions soulevées par les Parties. Le document de synthèse servira de base pour de nouvelles discussions lorsque les réunions en présentiel seront de nouveau possibles. Les Parties conviendront alors des scénarios ou informations supplémentaires qu'elles pourraient nécessiter de la part du Groupe de l'évaluation technique et économique.

15. Le Groupe de travail à composition non limitée souhaitera peut-être tenir compte des informations figurant dans la présente note pour préparer le débat sur la reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023.

---

<sup>2</sup> <https://online.ozone.unep.org/login>.